



Dépêche 14/02

27 janvier 2002

Des problèmes de paiement pour les heures supplémentaires

Certains TPG menacent de ne plus payer les anciennes IHTS en janvier 2002 puisque les décrets de janvier 2002 les ont supprimés (cf. Dépêche 12/02). Mais bien évidemment ils ne mettraient en place le paiement des nouvelles et de l'IAT que si les arrêtés nécessaires étaient publiés.

La CFDT Fonctionnaires a immédiatement saisi la Fonction publique.

D'après elle, il y a en effet une difficulté : seul le ministère de la Culture lui aurait transmis les arrêtés nécessaires listant les corps concernés par le nouveau régime.

La Fonction publique affirme avoir pourtant indiqué à chaque ministère depuis plusieurs mois que ces arrêtés devaient être pris en janvier 2002 pour qu'il n'y ait pas de difficultés.

Dans ce jeu de ping pong entre la Fonction publique et les ministères les agents sont encore une fois les victimes.